



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Station navale française
de la Bidassoa*

Le commandant

N°SNFB 2021-10-05-001

Décision

portant nomination du commandant en second de la station navale française de la Bidassoa et délégation de signature

Le Commandant de la Station navale française de la Bidassoa,

- Vu la Constitution, notamment ses articles 52 à 55 ;
- Vu le décret du 29 août 1902, publié au journal officiel de la République française du 6 septembre 1902, conférant pleine et entière exécution à la convention entre la France et l'Espagne pour régler l'exercice de la juridiction dans l'île de la Conférence ;
- Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 modifié relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France ;
- Vu le décret n° 65-173 du 4 mars 1965 portant publication de la convention entre la France et l'Espagne relative à la pêche en Bidassoa et baie du Figuiet du 14 juillet 1959 ;
- Vu le décret n° 79-956 du 8 novembre 1979 portant publication du protocole relatif à la commission technique mixte de la Bidassoa entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'État espagnol, signé à Paris le 14 décembre 1978 ;
- Vu le décret n° 2013-486 du 10 juin 2013 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Espagne portant modifications de la convention du 14 juillet 1959 relative à la pêche en Bidassoa et baie du Figuiet (ensemble deux annexes), signées à Madrid le 20 avril 2007 et le 20 juin 2011 ;
- Vu le décret n° 2018-8 du 4 janvier 2018 portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entré le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume d'Espagne portant reconnaissance du transfert de compétences du commandant de la station navale française au délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Atlantiques, signées à Madrid les 15 juillet 2016 et 27 janvier 2017 ;
- Vu l'arrêté du Premier ministre du 20 novembre 2017 portant nomination (directions départementales interministérielles) ;

Décide

Article 1^{er} :

Philippe PAQUIN, administrateur principal des affaires maritimes, est nommé officier en second de la station navale française de la Bidassoa.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Philippe PAQUIN, à l'effet de signer les actes et décisions relatifs aux prérogatives dévolues au commandant de la station navale française de la Bidassoa, à l'exception des ordonnances prises sur le fondement de l'article 24 de la convention du 14 juillet 1959 entre la France et l'Espagne relative à la pêche en Bidassoa et dans la baie du Figuer.

Article 3 :

Monsieur Philippe PAQUIN est nommé délégué du commandant de la station navale française de la Bidassoa, au sens de l'article 23 de la convention du 14 juillet 1959 entre la France et l'Espagne relative à la pêche en Bidassoa et dans la baie du Figuer à l'effet de constater les contraventions aux dispositions prévues par ladite convention ainsi que par les ordonnances prises sur le fondement de son article 24.

Les mesures de police, de surveillance et la répression des contraventions sont réalisées conformément aux titres III et IV de la convention du 14 juillet 1959 entre la France et l'Espagne relative à la pêche en Bidassoa et dans la baie du Figuer.

Article 4 :

La présente décision abroge et remplace la décision N° SNFB 2018-10-09-001

Article 5 :

La présente décision sera affichée dans les locaux de la station navale française de la Bidassoa : 19 avenue de l'Adour, 64600 Anglet, ainsi que dans les mairies des communes de Biriadou, d'Urrugne et d'Hendaye.

Son affichage sera maintenu pendant une durée minimale de 2 mois à compter de la transmission de la présente décision.

Anglet, le 5 octobre 2021
Le Commandant,

L'Administrateur en Chef des Affaires Maritimes
Christophe MERIT

Délégué à la Mer et au Littoral